

Il est indéniable que nous avons assisté à un cas classique de chantage de la part de la direction du Canadien Pacifique, qui tente de définir elle-même la politique de transport au lieu de laisser cette prérogative au gouvernement du Canada. Le ministre a été trompé par le Canadien Pacifique et a à son tour trompé la Chambre par inadvertance. Je crois qu'il y a là matière à privilège, et si vous me donnez raison, madame le Président, je suis disposé à proposer:

Que la question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections, lequel pourrait convoquer les responsables du Canadien Pacifique à comparaître devant lui pour expliquer pourquoi ils ont trompé la Chambre et tenter de justifier pareil chantage à l'égard des Canadiens.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je voudrais intervenir brièvement. Cette discussion illustre les difficultés qui peuvent découler des entretiens. Ce que j'ai appris de mon adjoint et ce qu'il a appris du président du Canadien Pacifique est difficile à juger, mais je crois que le fond de la question est clair. Le Canadien Pacifique fait face à un dilemme. D'une part, ses prévisions du trafic dans la région sont telles qu'il croit nécessaire de construire le tunnel. D'autre part, l'état de ses recettes, peut-être à cause du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, est tel qu'en tant que, société privée, il croit que le rendement ne justifie pas la dépense. C'est le dilemme dans lequel il croit se trouver. J'essayais d'en faire état. Qu'on me pardonne d'avoir voulu faire de l'esprit, ce qui ne produit pas toujours l'effet escompté.

Mme le Président: Encore une fois, nous semblons discuter d'un cas où un député n'est pas satisfait de la réponse que lui a donnée un ministre. Il n'y a pas là d'atteinte aux privilèges. D'ailleurs, la motion que le député a présentée à la fin de son intervention est une motion de fond qui peut être utilisée pour renvoyer des questions à n'importe quel autre comité. J'ai l'impression que le député le sait.

M. SCOTT (HAMILTON-WENTWORTH)—LE PROJET D'EXPANSION DE L'AÉROPORT DE MOUNT HOPE—LES REMARQUES DU MINISTRE DES TRANSPORTS

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je demande brièvement la parole pour m'expliquer sur un fait personnel. A l'occasion d'un échange quelque peu animé survenu hier soir à la Chambre entre le ministre des Transports (M. Pepin) et moi-même, j'ai tenté à nouveau de faire consigner au compte rendu de la Chambre le fait qu'en s'engageant à consacrer 45 millions de dollars à l'expansion, à l'agrandissement et à la modernisation de l'aéroport municipal de Hamilton, le gouvernement conservateur précédent donnait en fait le feu vert à ce projet.

Le ministre des Transports, sans doute par inadvertance et certainement pas de propos délibéré car il ne voudrait pas induire délibérément la Chambre en erreur, a soutenu que cette promesse de 45 millions ne constituait qu'un engagement de principe et non un engagement ferme de la part de l'ancien ministre des Transports et président du Conseil du Trésor. Il a ajouté que si je possédais la preuve du contraire, je n'avais qu'à lui présenter à la Chambre.

Privilège—M. G. Scott

Je ne faisais pas partie du Conseil privé et je ne siégeais pas au cabinet lorsque cette décision a été prise. D'autres députés à la Chambre en ont cependant été instruits. Je tiens simplement à faire observer en toute déférence au ministre des Transports que cette promesse de 45 millions constituait un engagement ferme de la part du gouvernement du Canada qui donnait ainsi le feu vert à l'expansion et à la modernisation de l'aéroport municipal de Hamilton.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, comme j'ai été l'un des membres du gouvernement précédent à avoir part à cette décision, c'est avec un intérêt bien compréhensible que j'ai lu les propos tenus hier soir par l'actuel ministre des Transports (M. Pepin), surtout quand il a répondu aux questions posées par mon collègue dont la question de privilège est en délibération. Je pense pouvoir jeter un peu de lumière là-dessus.

J'estime que l'on joue sur les mots de façon plutôt malencontreuse. La vérité c'est que le 25 janvier, l'ancien ministre du Travail, parlant au nom de l'ex-ministre des Transports, le député de Végreville (M. Mazankowski), a annoncé un important agrandissement de l'aéroport Mount Hope de Hamilton: le montant des travaux était évalué à 45 millions. Il a ensuite ajouté ce qui suit:

... Transports Canada va demander à bref délai des propositions pour l'étude de l'aérogare et d'autres installations connexes.

Hier le ministre des Transports a dit qu'il s'agissait d'une décision de principe prise par le cabinet précédent, en sous-entendant qu'elle n'avait jamais reçu l'approbation du Conseil du Trésor. A mon grand étonnement, le ministre des Transports a même déclaré que si cette approbation avait été donnée, le montant aurait figuré dans le budget actuel parce que ce budget a été établi par le gouvernement précédent.

Le ministre des Transports est un vieux routier de la Chambre et des gouvernements précédents. Il sait que le budget principal est établi des mois, sinon un an d'avance. Le point final du budget actuellement en délibération a été mis à la mi-décembre. La décision d'agrandir l'aéroport de Mount Hope a été prise en janvier. Naturellement il a été prévu qu'au fur et à mesure des besoins, les crédits nécessaires seraient sollicités dans les budgets supplémentaires.

En ce qui concerne le gouvernement précédent, il importe au plus haut point de faire valoir que l'accord de principe donné par le cabinet pour le projet d'aéroport portait sur un investissement de l'ordre de 45 millions. Le cabinet avait également autorisé le ministre des Transports à entreprendre des études et à consulter le secteur des transports aériens, la province d'Ontario, les municipalités voisines et le grand public pour l'exécution de ces études.

La raison pour laquelle—cela a déjà été dit au hansard—\$220,000 seulement ont été demandés au Conseil du Trésor, et cette somme devait être imputée au crédit 65 des transports aériens, Dépenses en capital, c'est qu'on voulait faire démarrer la chose le plus rapidement possible. L'accord de principe a été donné. A moins que le gouvernement actuel ne décide maintenant de révoquer cet accord de principe, tout est prévu pour que les travaux d'expansion s'exécutent.